
« DOSSIER FLUORATION »

Pour notre droit à une **EAU PURE** et de **QUALITÉ** :

Une eau sans fluor à Trois-Rivières

Jean-François Gaudet, Président

Philippe Giroul, Secrétaire

« DÉCLARATION DE PRINCIPES »

Lors de la dernière réunion de la « Coalition trifluvienne pour une Eau Très Saine »,
il a été proposé ce qui suit :

- 1. CONSIDÉRANT** que l'actuel projet de fluoration de notre eau potable par la Ville de Trois-Rivières n'a jamais fait l'objet d'aucun enjeu aux dernières élections municipales de novembre 2009 ;
- 2. CONSIDÉRANT** que la fluoration de l'eau potable n'a jamais fait l'objet d'aucun débat, ni d'aucune résolution officielle au Conseil municipal souverain de Ville de Trois-Rivières ;
- 3. CONSIDÉRANT** que ce projet de fluoration de notre eau potable qui n'a jamais fait l'objet de demande formelle de la part des « citoyens de Trois-Rivières », a été décidé par le seul comité exécutif de la Ville à la suite des représentations effectuées par les Autorités responsables de la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie- Centre du Québec;
- 4. CONSIDÉRANT** qu'une prise de décision unilatérale en cette matière enlèvera pour toujours un « **DROIT DÉJÀ ACQUIS** » pour l'ensemble de la population trifluvienne. La décision d'appliquer sans discernement à toute la population « un traitement bucco-dentaire » va directement à l'encontre du droit au consentement libre et éclairé reconnu par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ;
- 5. CONSIDÉRANT** que la protection des droits acquis, ainsi que la préservation de la « qualité de l'eau potable », sont de responsabilité municipale en vertu des législations en vigueur et du droit reconnus aux municipalités par le Gouvernement du Québec ;

6. **CONSIDÉRANT** que les réseaux d'aqueduc municipaux ne doivent en aucun cas servir de véhicule pour l'administration de médicaments dans le traitement des problèmes d'hygiène bucco-dentaire ou de tous autres problèmes de santé ;
7. **CONSIDÉRANT** qu'il est dogmatique voire déraisonnable de vouloir fluorer tout ou une partie des réseaux d'aqueduc de la municipalité pour ne satisfaire qu'une infime partie de la population présentant des problématiques d'hygiène bucco-dentaire;
8. **CONSIDÉRANT** que 99% de toute l'eau fluorée sera rejetée dans l'environnement ;
9. **CONSIDÉRANT** que seulement 6,6% de la population totale du Québec est présentement desservie par des réseaux d'aqueduc fluorés, et qu'une partie très importante de la population mondiale est non desservie par des pratiques de fluoration . Cf. Portrait de la fluoration ...
10. **CONSIDÉRANT** que plusieurs villes importantes du Québec ont cessé la fluoration de leur eau potable depuis l'an 2000 (Laval, Ste Marie de Beauce, Ville de Québec, etc...) et que pour plusieurs autres municipalités, cette pratique ne leur apparaît pas comme une priorité ;
11. **CONSIDÉRANT** que la population qui présente des problèmes de santé bucco-dentaire peut, en tout temps, se procurer les traitements ou médicaments spécifiques en pharmacie ou dans des établissements commerciaux ou spécialisés appropriés ;
12. **CONSIDÉRANT** que la prévention, l'éducation, la sensibilisation sont des moyens plus démocratiques, plus sécuritaires, plus simples, plus efficaces et plus économiques pour satisfaire la très faible partie de la population présentant des problèmes d'hygiène dentaire ;
13. **CONSIDÉRANT** que beaucoup d'études scientifiques en arrivent à des conclusions totalement contradictoires quant aux « dangers ou aux bienfaits » réels de la fluoration de l'eau pour la santé bucco-dentaire, la santé en général de la population et l'environnement. ;
14. **CONSIDÉRANT** que les recommandations formulées dans le rapport préparé par « Le Conseil National de la Recherche des Etats-Unis (**National Research Council**) » , en date du 22 mars 2006, conclut que le fluor n'est pas sécuritaire et que les recherches doivent être poursuivies car **sa toxicité a formellement été reconnue** ;
15. **CONSIDÉRANT** que les doutes et le très fort questionnement de la population trifluvienne à propos de la fluoration de l'eau potable font du projet municipal un dossier pour le moins explosif, controversé, non acceptable socialement et non prioritaire en ce moment ;
16. **CONSIDÉRANT** que la Ville de Trois-Rivières ne possède pas toutes les compétences ainsi que l'expertise nécessaire pour éclairer en toute objectivité un débat sur la fluoration ;
17. **CONSIDÉRANT** enfin que le Conseil Municipal réputé souverain a reçu pour seul et unique mandat aux dernières élections municipales de novembre 2009, de représenter et de défendre les intérêts de la population dans chacun des 16 districts électoraux de la Ville de Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ CE QUI SUIT :

- **PREMIÈREMENT**, de soumettre la présente résolution au greffier de la municipalité afin que le Conseil municipal soit saisi de la question et adopte une résolution officielle sur la question de la fluoruration de l'eau potable ;
- **DEUXIÈMEMENT**, que la ville de Trois-Rivières applique le « **Principe de précaution** » en matière de fluoruration de l'eau potable ;
- **TROISIÈMEMENT**, que la ville de Trois-Rivières renonce à son projet de fluoruration de l'eau potable dans sa forme actuelle et opte plutôt pour l'éducation et la prévention pour résoudre les problèmes d'hygiène bucco-dentaire;
- **QUATRIÈMEMENT** que la subvention accordée à la municipalité, soit en lieu et place investie dans un programme d'éducation et de prévention en hygiène dentaire.

Et nous avons signé le 13 mars 2010 : 16 citoyens représentatifs de chacun des 16 districts de la Ville de Trois-Rivières

NOMS EN LETTRES MOULÉES		DISTRICTS	SIGNATURES
1.	DENIS LEFÈBVRE	Carmel (A. Noël)	
2.	MARCEL GIROUX	Chateaudun (M. Leclerc)	
3.	ROELINE MARION	Chavigny (M.C. Camirand)	
4.	RAYMONDE ST-ARNAUD	Estacades (F. Lajoie)	
5.	DENIS ROBOCHAUD	Laviolette (G. Daigle)	
6.	GINETTE GÉLINAS	Madeleine (R. Goyette)	
7.	REJEAN BONENFANT	Marie Incarnation (S. Tardif)	
8.	JACQUES BOIS	Plateaux (M.J. Tardif)	
9.	ANDRÉE CLOUTIER	Pointe-du-Lac (M. Veillette)	
10.	CHRISTIAN LINARD	Rigaud (G. Bellemare)	
11.	JEAN-YVES PROULX	St-Louis de France (M. Bronsard)	
12.	GINETTE RIVARD	Ste Marguerite (C. Dufresne)	
13.	BENOIT DE MONTIGNY	Ste Marthe (M. Courteau)	
14.	JEANINE DUPLESSIS	Sanctuaire (A. Croteau)	
15.	DJAMEL RAMLA	Terrasses (Y. Landry)	
16.	ANDRÉ CARDIN	Vieilles-Forges (F. Viens)	